

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

**Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical**

Réunion du jeudi 9 juillet 2026

Date de convocation : 19 juin 2026	Nombre de membres { présents : 17 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 juillet 2026	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2026-26**

OBJET : Avenant aux marchés de géodétection des réseaux d'éclairage public

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le NEUF du mois de JUILLET, jeudi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Jérôme GARDELLE, Président, suite à une convocation du 19 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jérôme GARDELLE, Président, M. Denis ROUYER, Mme Manon JEPHOS, MM. Clément PIOCHAUD, Patrick ORGERON, Lionel PACAUD et Jean-Pascal CARTRON, Vice-présidents, M. Xavier COLLIGNON, Mmes Elisa RATISKOL et Vanessa PARENT, M. Jean-Paul GOUSSARD, Mmes Dominique BERNAZEAU et Martine DURVAUX, MM. Jean-Jack AUBOYER, Sylvain LESPINASSE, Alain KINDER et Xavier LANNELONGUE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Thierry LESAUVAGE et Jean-Marie PETIT, Mme Marcelle LYONNET.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Céline KLINUSKI (démissionnaire).

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

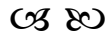


M. le Président explique que, le 20 octobre 2025, le SDEER a retenu deux prestataires, GEOSAT et PARERA, pour un accord-cadre à bons de commandes pour la géodétection des réseaux d'éclairage public à réaliser sur les années 2026 à 2029.

Les titulaires ont sollicité le SDEER pour permettre le versement d'acomptes – non prévus par les marchés passés –, avec l'argument que les opérations de géodétection à l'échelle de communes entières s'étalent sur environ 5 mois, entre l'émission de l'ordre de service et le paiement définitif : 2 à 3 mois de relevés sur le terrain et de post-traitement au bureau, suivis

de plusieurs semaines de validation des livrables par le SDEER, auxquels s'ajoutent les délais administratifs de paiement.

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour passer avec les entreprises attributaires du marché de Géodétection un avenant permettant, pour les opérations à l'échelle de communes, un acompte de 70 % du montant de l'ordre de service, payable à la livraison initiale des données de géoréférencement des réseaux d'éclairage public.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
Jérôme GARDELLE*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LESPINASSE*